

ANNEXE 1 - Etat synthétique de l'avancement du programme d'actions Habitat 2023-2024 (au 30/04/2025)

Axes de travail opérationnels (délibération 2022-729 du 24/11/2022)	Avancement	Commentaires
Promouvoir un parc locatif social de qualité et l'accèsion abordable		
Définir une politique foncière en vue de produire du logement social en accession et location	Réalisé	<ul style="list-style-type: none"> - Délibérations sur la stratégie foncière (janvier 2023) - Mobilisation du foncier métropolitain via Coosol (études et échanges avec les communes) - Rencontres des propriétaires fonciers institutionnels (Etat, CHU, CROUS, Université, Gare et Connexion, le Port, ...) - Etude de densification sur le foncier Aquitanis - Nouveau RI pour financer les études de densification portées par les bailleurs
Production de logement social : suivi renforcé des bailleurs sur la prospective et la mise à jour de la programmation annuelle, et contribution au comité départemental de suivi de la programmation	Réalisé	<ul style="list-style-type: none"> - Prospective élargie à 3 ans avec les bailleurs - Enquête et bilan 3 fois par an min avec l'Etat - Nouvelle convention d'objectifs et de moyens 2023-2026 avec Aquitanis - Mise en place du fonds de soutien exceptionnel à la production en 2023 + Place du plan de relance logement en 2024 - Signature de 4 contrats de mixité sociale
La construction d'un plan pluri annuel de rénovation énergétique des logements locatifs sociaux en déclinaison du PCAET métropolitain	Réalisé	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption de 2 nouveaux règlements d'intervention en juin 2024 (PRU en QPV) et décembre 2024 (droit commun)
L'instauration de nouvelles modalités pour la production en VEFA	Réalisé	<ul style="list-style-type: none"> - Concertation partenariale préalable à la délibération annuelle fixant les modalités d'application des plafonds de VEFA
Lancer une réflexion sur l'actualisation des produits abordables	En cours	<ul style="list-style-type: none"> - Marché d'AMO notifié pour étude sur le loyer intermédiaire et le BRS avec rendu été 2025
	Réalisé	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan sur LLI livré par l'AURBA
La régulation du Bail Réel Solidaire par l'instauration d'une charte	Réalisé	<ul style="list-style-type: none"> - Charte signée, mesures d'encadrement votées, observatoire mis en place et partagé avec OFS
Une réflexion sur les conditions de production de LLS par démembrement (usufruit locatif social - ULS), avec l'élaboration d'une base de données corrélée aux objectifs de la délégation des aides à la pierre	Réalisé	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un observatoire, bilan annuel partagé avec l'Etat, CD HLM et autres partenaires
Une implication plus forte, aux côtés de l'Etat, dans l'élaboration des conventions d'utilité sociale (CUS) des organismes, notamment au travers de l'analyse des objectifs de vente du patrimoine, et des plans stratégiques de patrimoine.	Non démarré	<ul style="list-style-type: none"> - Une circulaire de la DHUP précise les modalités de prorogation des CUS de deuxième génération au-delà du 30/06/2025 (accord du préfet) dans l'attente de nouvelles dispositions législatives
Le renforcement du partenariat avec Aquitanis	Réalisé	<ul style="list-style-type: none"> - Nouvelle convention d'objectifs et de moyens 2023-2026 (+14 M€ de soutien de BM)
Révision du règlement d'intervention de BM dans le cadre du contrat de ville	Réalisé	<ul style="list-style-type: none"> - Voté en juin 2024

Avec Aquitanis
 033-243300316-20250711-lmc1109054-DE-1-1
 Date de télétransmission : 17/07/2025
 Date de réception préfecture : 17/07/2025
 Publié le : 17/07/2025

Axes de travail opérationnels (délibération 2022-729 du 24/11/2022)	Avancement	Commentaires
Territorialiser les actions en faveur des solidarités urbaines		
Veiller à l'accroissement de la part des PLAI dans le cadre de la nouvelle délégation des aides à la pierre et limitation du PLS familial	Réalisé	<ul style="list-style-type: none"> - Nouvelle règle pour le logement social familial dans la DAP : 40% min de PLAI et 5% max de PLS dans la programmation de LLS familiaux, sauf dérogation pour permettre l'équilibre financier des opérations - Fonds de soutien exceptionnel mis en place pour les opérations avec min 40% de PLAI en 2023, 2024, et à l'étude pour 2025
<p>Déployer les prescriptions du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage et revoir la prescription pour les terrains familiaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - création de 2 aires de grand passage à Mérignac et Artigues - création de 2 aires permanentes d'accueil à Pessac (20 places) et Bordeaux (30 places) - création de terrains familiaux <p>- Transfert du terrain familial de Cenon/Artigues à Bordeaux Métropole</p>	<p>Réalisé</p> <p>En cours</p> <p>En cours</p> <p>Réalisé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture des 2 AGP - Etudes préalables en cours sur les 2 sites, négociation foncière aboutie à Pessac - Stratégie validée en bureau métropolitain (juin 2024), prospection foncière effectuée, dialogue engagé avec les communes - difficultés à faire valider les sites - Transfert effectif au 01/01/2024
<p>Développer les sorties positives des hébergements de fortune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite du « plan logement d'abord 1 » - création de 2 espaces temporaires d'insertion supplémentaires <p>Le renforcement des partenariats entre bailleurs et associations pour créer de l'hébergement transitoire adapté</p> <p>Mobilisation des institutions concernées par le recrutement et l'accueil des travailleurs saisonniers d'Europe de l'Est (60% de la population roms en squats)</p>	<p>Réalisé</p> <p>Réalisé</p> <p>En cours</p> <p>Réalisé</p> <p>Réalisé</p> <p>En cours</p> <p>Réalisé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de la plateforme louer clefs en mains en 2023 (captation du parc privé à des fins d'occupation sociale par les 2 AIVS territoriales) - Création du kit AJILE via le FSL (2024) - Axe 3 du contrat local des solidarités 2024-2027 - Ouverture à Floirac (7 U) et Bordeaux (10 U) - Un axe de la convention d'objectifs et de moyens 2023-2026 avec Aquitanis - Partenariat Etat-CAIO-EPF-BM en cours d'écriture - Services de l'Etat saisis, diagnostic réalisé sur l'occupation des sites
Actions volontaristes en faveur du logement des jeunes en situation précaire, au travers du dispositif expérimental « Logement Un pour Un »	<p>Réalisé</p> <p>Réalisé</p> <p>Réalisé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation accrue du contingent réservataire de BM dans le cadre de la gestion en flux - Développement de PLS « jeunes moins de 30 ans » (Loi Elan) dans les programmes de LLS - Financement de l'URHAJ pour une étude du modèle socio-économique des habitats jeunes
La poursuite de l'accueil et l'intégration des réfugiés politiques en soutien de l'Etat dans le cadre des opérations « Abadan » et « Ukraine »	Réalisé	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un centre d'accueil temporaire dans l'ancien collège Jacques Ellul mis à disposition de l'Etat

Accusé de réception en préfecture
 le 17/07/2025 à 11h07
 Intégration des réfugiés politiques en soutien de l'Etat dans le cadre des opérations « Abadan » et « Ukraine »
 Date de télétransmission : 17/07/2025
 Date de réception préfecture : 17/07/2025
 Publié le : 17/07/2025

Axes de travail opérationnels (délibération 2022-729 du 24/11/2022)	Avancement	Commentaires
Lutter contre les inégalités urbaines dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et l'hyper centre de la métropole		
L'accélération du déploiement du volet urbain de la politique de la ville au travers des projets de rénovation urbaine	<p>Réalisé</p> <p>Réalisé</p> <p>Réalisé</p> <p>En cours</p> <p>En cours</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Contractualisation en 2024 de l'avenant n°1 du NPNRU avec amplification des financements de l'ANRU et d'Action Logement - PRU hors ANRU : contractualisation réalisée pour les sites de Prévert à Bassens, Saige à Pessac, Thouars à Talence, prolongation de la concession d'aménagement du centre historique de Bordeaux 2025-2026 - Révision du RI avec abondement des financements pour les opérations de logements, équipements publics et projets économiques - Bilan du PNRQAD (opération Recentre à Bordeaux) : rendu prévu en juin 2025 - 2 nouveaux secteurs de projet en phase d'étude : centre ancien de Bordeaux et Yser à Mérignac
Mise en œuvre des politiques transverses dans les PRU	<p>Réalisé</p> <p>Réalisé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Signature de la charte de relogement et de la charte sur les clauses d'insertion avec bilans annuels - Déclinaison du nouveau contrat de ville dans les conventions communales notamment sur le volet de la gestion urbaine et sociale de proximité
Mettre en œuvre la politique de mixité et de diversité dans les quartiers		
<p>Mise en œuvre du passage à la gestion en flux des logements locatifs sociaux</p> <p>Développement de l'observatoire de l'habitat et partage avec les communes et bailleurs et partage des objectifs de mixité sociale</p> <p>Elaboration de la stratégie d'attribution des LLS dans les QPV</p>	<p>Réalisé</p> <p>Réalisé</p> <p>En cours</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Modification du système de gestion des attributions : conventions bilatérales 2024-2026 BM/bailleur sur les droits de réservation du contingent, accord-cadre de gestion en flux avec les réservataires, adoption de la grille de cotation de la demande, adhésion au fichier partagé de la demande et des attributions - Rencontres annuelles avec les communes (programmation, bilan SRU, bilan demandes et attribution) et ateliers de sensibilisation pour adhérer au fichier partagé - Indicateurs partagés en ateliers et plénières de la CIL, et en comité des réservataires - Etude lancée en 2024 avec 2 marchés d'AMO

Axes de travail opérationnels (délibération 2022-729 du 24/11/2022)	Avancement	Commentaires
Améliorer la qualité du parc privé		
Relancer un nouveau programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriété (POPAC)	Réalisé	- Marché d'AMO notifié en mai 2024 jusqu'à mai 2027 (3 ans)
Lancer une opération programmée d'amélioration de l'habitat - copropriétés dégradées (opah-cd) pour les petites copropriétés du centre ancien de Bordeaux	Réalisé	- Convention signée en mai 2024 jusqu'à mai 2028
Lancer une opah-cd multisites pour 4 copropriétés en difficulté : «Godard» (240 logements) au Bouscat, «Mozart» à Bordeaux Grand Parc (100 logements), «Hameau de Bourbon 1 et 2 » à Floirac (224 logements)	Réalisé	- Convention signée en septembre 2024 jusqu'à septembre 2029
Poursuivre le programme de rénovation énergétique des copropriétés, dont l'objectif est fixé dans le PCAET	Réalisé	- Nouveau règlement d'intervention voté en septembre 2024
La lutte contre l'habitat indigne : <ul style="list-style-type: none"> - Permis de louer, permis de diviser, déclaration de mise en location - Animation de la plateforme mal logement - Pilotage de l'étude confiée au CSTB 	Réalisé En cours En cours	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositif déployé, bilans annuels partagés avec les communes et les partenaires - Renforcement des moyens RH, stratégie à renforcer - Guide des bonnes pratiques en cours de finalisation
L'encadrement des loyers à Bordeaux	Réalisé	- Poursuite du dispositif à l'issue de la première année d'expérimentation
La mobilisation du parc vacant via l'AMI logement vacant	Réalisé	- Dispositif louer clefs en mains avec 2 AIVS
Développer les coopérations et assoir la gouvernance		
Evaluation du PLH	En cours	- Démarrage en 2025, avec l'appui de l'AURBA
Suivi global de la production de logements au travers du PLH, et en particulier du logement social	Réalisé	- Bilan 3 fois/an en comité départemental de la programmation sous l'égide de la préfecture
	Réalisé	- Consolidation des données dans l'observatoire de l'habitat
Evaluation de la délégation des aides à la pierre à mi-parcours Développement des coopérations	En cours	- Démarrage en 2025
	Réalisé	- Adoption en juin 2024 du plan de relance métropolitain pour le logement, avec un contrat territorial pour la transition écologique et la production de logement social, convention cadre de territoire avec Action Logement, convention de partenariat avec l'UR HLM
Renforcer le rôle d'animation de l'écosystème de la production de logements	Réalisé	<ul style="list-style-type: none"> - Elargissement à l'ensemble des partenaires de l'ensemble des conventions - Mise en place d'ateliers avec les satellites de la métropole